

Crolles investit dans la grande distribution

Notre maison brûle et nous regardons ailleurs¹. Dix ans plus tard, ce discours célèbre du président Chirac n'a pas pris une ride, et s'applique tristement ici.

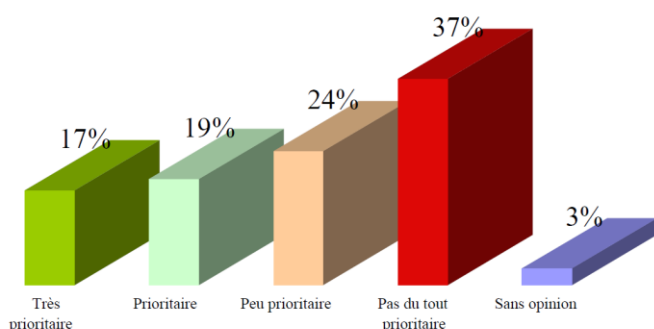
En France, la situation sociale, économique et environnementale n'est pas mirobolante, loin s'en faut. Officiellement, le gouvernement et le parti socialiste en sont conscients et s'engagent dans le *redressement productif*, la *transition énergétique et écologique*². A Bruxelles, *Arnaud Montebourg plaide pour une politique industrielle volontariste*³.

Dans ce contexte, le conseil municipal de Crolles a décidé, à l'unanimité, d'engager 3,8 M€ pour le développement du commerce et de la grande distribution⁴. A Paris, les députés disent qu'il faut produire en France ; à Crolles, les conseillers veulent consommer au Rafour.

C'est ce qui ressort de cette réunion d'information à laquelle j'ai assisté hier soir à la mairie. L'ordre du jour portait sur le déménagement de la déchetterie. Mais comme l'a indiqué assez vite le maire, pressé de questions par des riverains découvrant qu'aucune alternative n'avait été envisagée, le but premier est de libérer de l'espace pour installer des surfaces commerciales.

Il n'y a aucun doute sur le but réel motivant la décision de déménagement de la déchetterie. La délibération du conseil municipal du 2 avril 2012 indique qu'il s'agit de « *libérer l'entrée de la future zone commerciale* », ce qui veut bien dire permettre d'agrandir la zone commerciale. La municipalité poursuit cet objectif de longue date. Le schéma directeur 2000 de la région de Grenoble prévoyait déjà une grande zone commerciale dans la zone occupée par la déchetterie actuelle. En 2007, le maire avait présenté en réunion publique des projets d'hypermarché qui ont ensuite été abandonnés, sans doute car les réactions de la population étaient très défavorables.

7 – Créer une grande zone commerciale à Crolles



Depuis plusieurs années, les citoyens et les participants aux réunions publiques sur le PLU ou l'Agenda 21 ont exprimé, avec constance, une préférence pour le commerce de proximité et non pour la grande distribution (contre : atelier PLU, mars 2007), adhérent ainsi aux priorités énoncées par la plupart des mouvements politiques⁵. Mais la

municipalité fait fi de ces avis et œuvre avec ténacité pour installer des commerces dont la zone de chalandise va très au-delà de la commune : GIFI et BESSON sur le terrain ex-UGIMAG, l'éco-centre qui rayonnera sur tout le Grésivaudan, l'agrandissement de Casino est en suspens mais a été autorisé par le PLU, et on poursuit en déplaçant la déchetterie.

Imaginons un instant. Vous êtes responsable politique, soucieux de la société. Vous connaissez la situation du pays. Vous êtes inquiets du chômage, de la désindustrialisation, des problèmes de logement. Dans votre ville, les services publics fondamentaux sont assurés très correctement : l'accueil de la petite enfance, l'école, la culture, la voirie ... La vie associative est dynamique. Des

terrains sont disponibles pour le logement et un projet de quartier durable a été lancé. Vous avez 3 ou 4 M€ disponibles, qu'en faites-vous ?

Mille idées surgissent : développer l'agriculture biologique, soutenir une opération de relocalisation menée par un industriel local, investir dans un atelier de transformation de produits agricoles ou forestiers, construire une centrale de production d'énergie renouvelable, accélérer le projet de quartier durable, faire des acquisitions foncières pour un réseau de transport en commun en site propre, construire une passerelle piétons et cycles pour assurer la liaison Crolles – Brignoud ...

Que nenni ! Notre choix, dit le conseil municipal sans débat, c'est le commerce et la consommation.

Vous me dirais que je mélange tout, je répondrai qu'il faut relier les idées⁶.

Revenons à la réunion publique du 2 juillet 2012. 1) Le but réel relève de l'urbanisme commercial. 2) Le but affiché est la rénovation de la déchetterie⁷. 3) Les riverains sont venus pour dénoncer les risques de nuisance.

La réunion est là pour faire passer la pilule. Le maire entend les préoccupations des riverains et s'engage à les prendre en compte. Nous sommes dans le palliatif ponctuel, pour mieux évacuer les sujets de fond. Personne ne s'intéresse aux enjeux économiques⁸ : indifférence ? Comportement de riche ?

Ne restons pas myopes et béats dans notre belle ville prospère. Il est essentiel, si on veut donner du sens à la réflexion et à l'action politique, de faire des liens, des rapprochements, entre les situations qui se déploient aux différents niveaux démocratiques, de la commune au niveau mondial, en passant par le pays et l'Europe. A l'échelle de Crolles, le déménagement de la déchetterie est **un grand projet inutile**⁹.

Francis Odier, 3 juillet 2012

¹ « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer, et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre. Elle souffre de mal-développement, au Nord comme au Sud, et nous sommes indifférents. La Terre et l'humanité sont en péril, et nous en sommes tous responsables. » Jacques Chirac, Johannesburg, 2 septembre 2002.

² « La transition énergétique et écologique de l'économie sera portée au plus haut niveau », François Hollande, dans Actu-Environnement.com, 17 avril 2012

³ <http://www.redressement-productif.gouv.fr/a-bruxelles-arnaud-montebourg-plaide-pour-politique-industrielle-volontariste> - 27 juin 2012

⁴ Voir le procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2012. La mise en œuvre de la procédure de révision simplifiée du PLU, qui est un préalable au déménagement de la déchetterie, est votée à l'unanimité, sans débat sur l'opportunité du déménagement. La déchetterie relève des compétences de la communauté de communes. Le montant de 3,8 M€ est celui annoncé au conseil de la

communauté de communes le 30 janvier 2012. Il correspond à la contribution de la commune. En réunion publique, le maire donne le chiffre de 3 M€ et annonce un cout complet du projet de construction de l'ordre de 4,5 M€ - à préciser ultérieurement au fur et à mesure de l'avancement du projet.

⁵ Cf le journal municipal, janvier 2007, résultats de l'enquête par questionnaire dans le cadre de la préparation du PLU : 72 % des crollois sont pour *Développer les commerces de proximité* (très prioritaires ou prioritaires) et 61 % sont contre *Créer une grande zone commerciale à Crolles* (peu prioritaire ou pas du tout prioritaire).

⁶ A lire : Edgar Morin, La Méthode – Tome 4 : **Les Idées** ; Editions du Seuil, 1991. « *Une idée isolée n'a pratiquement pas d'existence ; elle ne prend consistance que par rapport à un système qui l'intègre* » (p. 129). « *L'idée la plus riche ou complexe s'appauvrit dans une écologie mentale pauvre, se dégrade dans une écologie mentale dégradée, et devient alors plus obscurcissante qu'élucidante* » (page 244).

⁷ A la commission Cadre de Vie du 23 mars 2012, la *délocalisation* de la déchetterie est présenté d'emblée comme une *nécessité*. Selon le compte-rendu de la commission, la pertinence de la délocalisation n'a fait l'objet d'aucune remarque ou question. Après du conseil de la communauté de communes du 30 janvier 2012, le déplacement de la déchetterie est justifié par le *diagnostic des cinq déchetteries gérées par le Grésivaudan et les recommandations relatives à celle de Crolles (...) la vétusté des bâtiments et son inadaptation aux besoins actuels*, sans aucune référence à l'objectif de *libérer l'entrée de la future zone commerciale* qui sera indiqué trois mois plus tard au conseil municipal de Crolles.

⁸ Une ligne d'investissement de 3 M€ a été votée via le budget communal. En dehors de cela, les enjeux financiers ne sont pas discutés au conseil ou en réunion publique. Au vu du compte-rendu de la commission cadre de vie, du projet de délibération et du procès-verbal du conseil municipal, on constate que les conseillers municipaux ont engagé le projet sans s'intéresser à son coût complet pour les finances publiques (commune, communauté de communes). Les conseillers communautaires, quant à eux, ont engagé le projet (le 30 janvier 2012) via une délibération mentionnant que « *la commune de Crolles a proposé de prendre à sa charge le cout financier de cette opération (...)* », alors qu'en réunion publique le 2 juillet 2012 le maire déclare que le cout complet du projet sera bien supérieur à la contribution de la seule commune de Crolles. Ainsi, aucune assemblée ne s'est prononcée au vu d'un dossier correct, complet, sincère.

⁹ <http://cdurable.info/2eme-forum-europeen-contre-les-grands-projets-inutiles-imposes-a-Notre-Dame-des-Landes-44-France.html>